



PRÉFET DU NORD

DIRECTION DE LA COORDINATION
DES POLITIQUES INTERMINISTÉRIELLES
Bureau des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

☎ 03.20.30.56.85

Commune de ROSULT

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

La société SNECMA PARTICIPATIONS dont le siège social est au 2 boulevard du Maréchal Martial Valin 75015 PARIS - a déposé un dossier en vue d'exploiter une usine de réparation de pièces aéronautiques, à ROSULT Rue de l'Epau, comprenant les activités principales suivantes soumises à autorisation au titre des rubriques de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement :

2565-2-a : Revêtement métallique ou traitement (nettoyage, décapage, conversion dont phosphatation, polissage, attaque chimique, vibro-abrasion, etc.) de surfaces quelconques par voie électrolytique ou chimique, le volume des cuves de traitement est supérieur à 1500 l

4110-2-a : Toxicité aiguë catégorie 1 La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation est supérieure ou égale à 250 kg

ainsi que diverses activités soumises à déclaration au titre des rubriques n^{os} 2560-B, 2561, 2563, 2575, 4441 et 4725.

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, cette demande sera soumise à enquête publique en mairie de **ROSULT du 9 janvier 2017 au 9 février 2017 inclus**, où le public pourra prendre connaissance du dossier, tous les jours ouvrables, aux heures d'ouverture des bureaux et formuler ses observations qui seront consignées sur le registre d'enquête ouvert à cet effet ou par voie électronique à l'adresse suivante : pref-installations-classees@nord.gouv.fr.

Monsieur DELHUVENNE Pierre, commissaire-enquêteur, se tiendra à la disposition du public en mairie de **ROSULT, le 9 janvier 2017 de 14h00 à 17h30, le 19 janvier 2017 de 14h00 à 17h30, le 25 janvier 2017 de 14h00 à 17h30, le 9 février de 14h00 à 17h 30.**

Les observations écrites ou orales qui seront exprimées lors de l'enquête publique devront, avant l'expiration du délai d'enquête établi, être consignées au registre ouvert à cet effet, lequel restera à la disposition du public pendant le même temps en mairie de ROSULT. Des observations peuvent être transmises par voie électronique à l'adresse suivante : pref-installations-classees@nord.gouv.fr.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique à la Préfecture du Nord aux heures d'ouverture du public, auprès des mairies consultées lors de l'enquête publique ou sur le site internet (www.nord.gouv.fr - consultations et enquêtes publiques - installations classées pour la protection de l'environnement – Autres ICPE : agricoles, industrielles, etc – Autorisations).

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation ou un refus d'exploitation.